



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2024

Date de la convocation :
13 mars 2024

Membres	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-sept mars à vingt heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé :

Membre excusé ayant donné pouvoir : Guillaume DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER,

Membre absent : Madame Brigitte DELANOUE

Secrétaire de séance : Angélique DUFRESNE

DCM : 2024-04-012

7.2.2 – Vote des taux

Vote des taux d'imposition 2024

Considérant le produit attendu des taxes pour l'année 2024 dans le cadre du budget unique, la commission municipale des finances réunie le 20 mars 2024 propose d'augmenter les taux pour l'année 2024 de 0.50 % pour la taxe foncière propriété bâtie et la taxe foncière propriété non bâtie et de 1,25 % pour la taxe d'habitation.

Par délibération du 05 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'Habitation : 12,54 %
- Taxe Foncière Propriété Bâtie : 39,53 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 44,18%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, suite à ces informations, et à la réunion de la commission finances de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- Taxe d'Habitation : 12,70 %
- Taxe Foncière Propriété Bâtie : 39,73 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 44,40%

Le secrétaire de séance,
Angélique DUFRESNE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	28/03/2024
Reçu en Préfecture le	28/03/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20240327-2024-04-012-DE	
Publication électronique le	29/03/2024